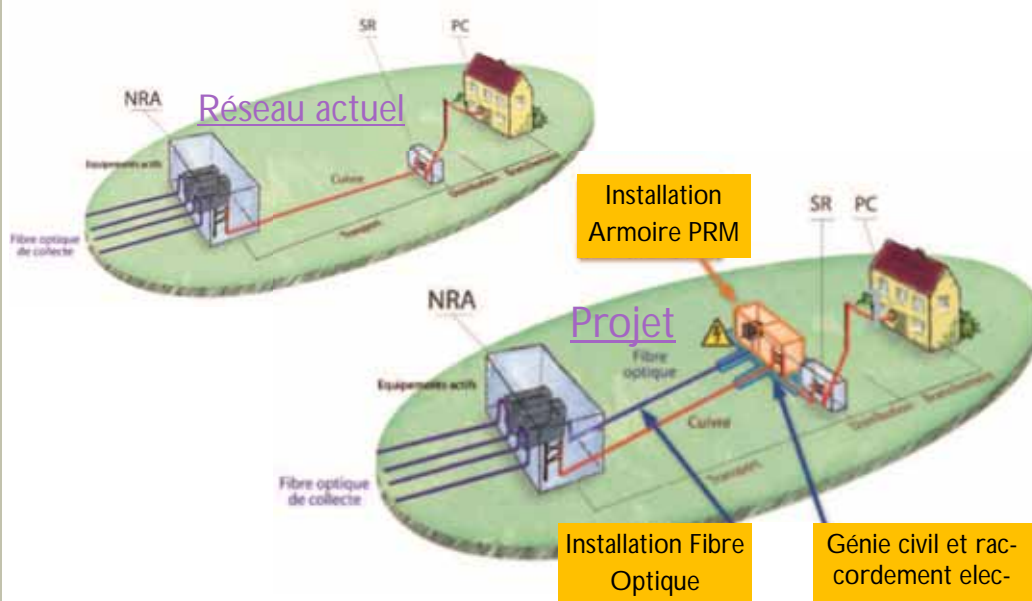


Montée en Débit Internet en 2018

En quoi consiste la montée en débit?

La montée en débit consiste à installer une armoire PRM (Point de Raccordement Mutualisé) auprès du Sous-Répartiteur (SR) téléphonique situé près du 26 Grande Rue et relier cette armoire au central téléphonique (NRA) situé à Arcey par un réseau de fibre optique.

Cette opération offre aux abonnés rattachés au sous répartiteur la possibilité de prétendre à des débits internet plus importants.



En 2018 notre village va bénéficier d'une montée en débit internet. Nous vous livrons quelques informations sur cette opération. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser au maire.

Quelle différence y'a-t-il entre la montée en débit et la fibre optique à l'abonné (FTTH) ?

La commune bénéficiera tout d'abord d'une Montée En Débit. Cette opération repose sur l'installation d'un Sous Répartiteur Optique (SRO ou PRM) au cœur de la commune. Néanmoins, la partie finale du réseau cuivre est conservée. Le raccordement des usagers à l'Internet Haut Débit se fait toujours via le réseau téléphonique existant, mais toutes les habitations de St-Julien se situant à une distance maximum de 500m du sous répartiteur, les déperditions seront limitées et les débits minis ne devraient pas être inférieurs à 20 Mb/s, ce qui permettra de bénéficier du « Triple play » : Internet, télévision, téléphone.

Lors d'une deuxième phase de travaux (sans doute après 2020), la partie finale cuivre sera remplacée au profit d'une liaison 100% optique jusqu'à l'abonné.

Qui finance les travaux ?

Cette opération est conduite par le SMIX (Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit). Le coût avoisine les 100'000 Euros. Les travaux seront financés en totalité par la Région, le Département ainsi que Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Comment se déroule le déploiement de la fibre optique dans notre commune ?

L'opération se décompose en 4 grandes phases représentant 4 trimestres.

- Un premier relevé de terrain permet d'identifier, de définir les lieux d'implantation des équipements techniques et d'évaluer les projets d'aménagement urbain de la commune afin d'assurer un dimensionnement optimal du réseau. Ce travail est en cours depuis octobre.
- S'ensuit une phase d'études qui permet de concevoir le plan du réseau à venir.
- Le troisième trimestre est consacré à la construction du réseau : pose des armoires et câblage sous terrain.
- La quatrième phase est appelée « veille commerciale ». C'est un délai imposé par le gendarme des télécoms (ARCEP) où le réseau sera immobilisé. Cette phase permet de vérifier les performances du réseau en vue de sa commercialisation. Ce délai permettra une mise à disposition du réseau aux fournisseurs d'accès Internet de manière égalitaire et sans discrimination.

Tous les opérateurs proposeront ils des offres Haut Débit dans notre commune ?

Le réseau construit va être mis à disposition des fournisseurs d'accès internet. Ils paieront une redevance pour pouvoir exploiter ce réseau et commercialiser des offres de service à leurs clients.

Attention, leur présence sur le futur réseau optique n'est pas obligatoire. Libre aux fournisseurs d'accès Internet d'intervenir en fonction de leur stratégie commerciale. A ce jour on sait qu'Orange sera obligatoirement présent sur notre commune. Pour les autres on ne sait pas....

Que devrais-je faire pour bénéficier de la montée en débit ?

Si votre fournisseur d'accès internet a choisi d'installer ses équipements dans l'armoire PRM de St-Julien, vous n'aurez rien à faire, le basculement se fera automatiquement.

Dans le cas contraire :

- si votre abonnement actuel vous satisfait , vous n'aurez rien à faire non plus , mais vous ne bénéficierez pas d'un débit meilleur qu'actuellement.
- Si vous souhaitez bénéficier du haut débit, il vous faudra changer d'opérateur.

Combien va me coûter un raccordement au réseau haut débit ?

Rien, le raccordement est totalement gratuit pour l'utilisateur. Si vous restez chez le même opérateur le prix de l'abonnement ne changera pas non plus.